

# LE BULLETTIN PORTNEUF-SUR-MER

JUILLET 2008



## SUCCES POUR LE CONCOURS DE SCULPTURES SUR SABLE

C'est à nouveau dans l'ambiance Country que la Municipalité de Portneuf-sur-Mer, en collaboration avec différents organismes, présentait la 9<sup>e</sup> édition de son concours de sculptures sur sable le 19 juillet dernier. Les 19 équipes inscrites ont eu à sculpter leurs oeuvres par une magnifique journée ensoleillée sous le regard des visiteurs de passage à la plage de la Pointe-des-Fortin.

La Municipalité de Portneuf-sur-Mer tient à remercier chaleureusement les participants et les visiteurs qui font de cette journée un moment très spécial durant l'année ainsi que ainsi que les partenaires financiers et les organismes partenaires qui rendent cette journée d'activité possible.

## OFFRE D'EMPLOI ENTRETIEN ET RÉPARATIONS MINEURES DES PLANTEURS AUTOMATIQUES À LAS SALLE DE QUILLES

### Tâches :

Sous l'autorité du Comité de quilles et du (de la) gérant(e), la personne attirée fera l'entretien et les réparations mineures des planteurs automatiques sur appel.

### Qualifications requises :

Connaissances en mécanique serait un atout.

### Autre exigence :

Etre disponible pour une formation de base.

### Salaire :

À discuter

### Date limite :

Vendredi le 15 août 2008

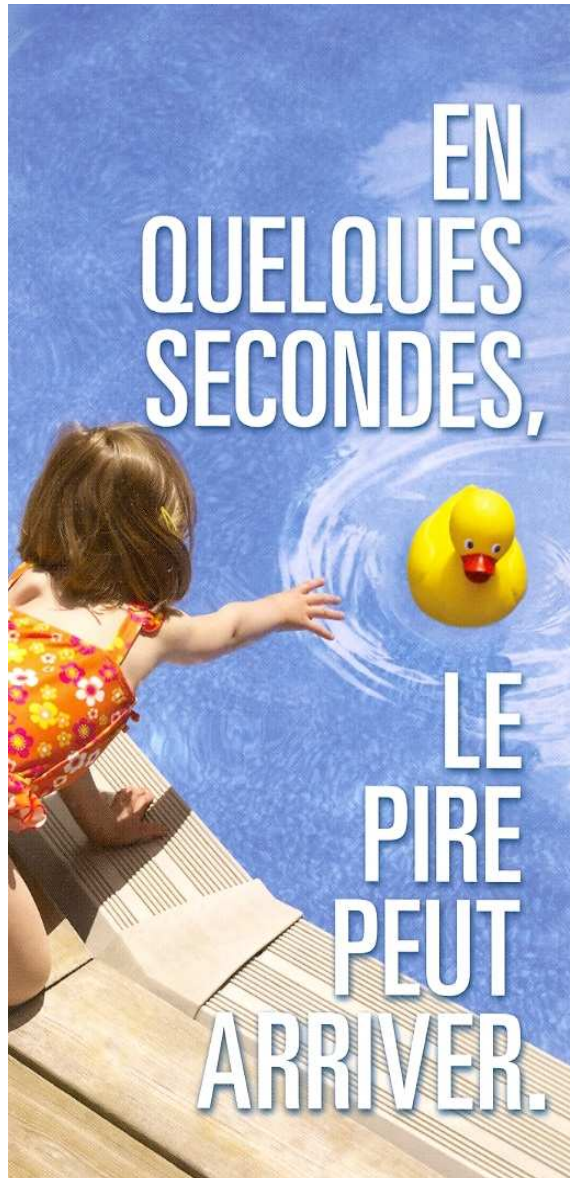
### Informations :

Annie Morin, sec.  
238-2642

# Avertissement important en ce qui concerne les feux d'artifice

Suite à de récentes plaintes, la Municipalité tient à avertir les citoyens qu'il est strictement interdit d'allumer des feux d'artifice sans un permis spécial émis à cet effet par la Municipalité de Portneuf-sur-Mer.

Les personnes qui contreviennent à ce règlement peuvent s'exposer à des amendes. Pour des renseignements complémentaires à cet effet, veuillez communiquer avec l'inspecteur municipal, Patrice Tremblay en composant le 418-238-2642.



Difficile à croire. Pourtant, il suffit de moins de 20 secondes pour qu'un enfant se noie sans avoir poussé un seul cri. Et les victimes sont en majorité de jeunes enfants de moins de 5 ans. Comment éviter alors l'irréparable ?



Québec 

**ASSUREZ LA SÉCURITÉ DES VÔTRES. CONTRÔLEZ L'ACCÈS À VOTRE PISCINE. NE RELÂCHEZ JAMAIS VOTRE SURVEILLANCE.**

Dans la majorité des cas de noyade dans les piscines résidentielles, il n'y avait pas de clôture, ou celle-ci était non conforme aux normes de sécurité, défectueuse, ou encore la porte avait été laissée ouverte.

#### **Clôturez adéquatement votre piscine.**

Une clôture sécuritaire doit être impossible à escalader, à ouvrir, à franchir par de jeunes enfants. Les portes doivent être pourvues d'un mécanisme de fermeture (ressort) et de verrouillage automatique (loquet).

**Plus de 50 % des noyades de jeunes enfants se produisent lors d'un court moment d'inattention ou en l'absence totale de surveillance par un parent ou un adulte.**

#### **Durant la baignade, ne laissez JAMAIS un enfant sans surveillance.**

Vous vous absentez, ne serait-ce que quelques secondes ? Confiez la surveillance à un autre adulte.

#### **Mesures de sécurité et de sauvetage**

##### **Équipez-vous en gilets de sauvetage.**

Les jouets et accessoires aidant à flotter, tels que les brassards gonflés ou les nouilles, ne représentent pas une mesure efficace de prévention des noyades chez les enfants. Seuls les gilets de sauvetage sont fiables.

##### **Apprenez les rudiments des premiers secours et de la réanimation cardiorespiratoire.**

##### **Établissez des règles :**

1. Ne pas autoriser la baignade sans la surveillance d'un adulte.
2. Ne pas plonger si votre piscine n'est pas conçue à cette fin.
3. Ne laisser aucun jouet dans la piscine en dehors des heures de baignade.
4. Vérifier que les portes sont bien fermées et verrouillées en quittant la piscine après la baignade.

Renseignez-vous auprès de votre municipalité pour connaître la réglementation en vigueur sur votre territoire.

Pour obtenir plus d'information : [www.piscines.gouv.qc.ca](http://www.piscines.gouv.qc.ca)

*Also available in English.*

Québec 

## Offre d'emploi

La municipalité de Portneuf-sur-Mer est à la recherche de candidats pour combler un poste au sein de son organisation dans le cadre de la politique nationale sur la ruralité.

### **AGENT DE DÉVELOPPEMENT (concours 07-2008)** **Pacte rural**

L'agent de développement de la municipalité de Portneuf-sur-Mer aura comme mandat général de soutenir la municipalité pour la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 sur son territoire, réaliser les tâches et activités édictées par la direction de la municipalité à cet effet puis d'en assurer le suivi auprès des instances concernées. Plus précisément, l'agent de développement aura à :

- Soutenir techniquement les promoteurs individuels et collectifs dans l'élaboration de leurs projets;
- Promouvoir l'entrepreneuriat;
- Répondre aux demandes de renseignement des gens d'affaires concernant les possibilités de développement industriel;
- Identifier et évaluer les besoins des entrepreneurs locaux, leurs proposer des plans d'action et les renseigner sur les programmes d'aides;
- Favoriser l'émergence de projet et d'initiatives dans les secteurs social, culturel, touristique, patrimonial, économique et communautaire;
- Animer et supporter le comité de développement dans ses activités régulières et dans ses initiatives de développement;
- Mettre sur pied des programmes d'éducation, d'animation, et d'information sur l'économie;
- Réaliser toutes autres tâches reliées au développement économique.

#### QUALIFICATION

- Posséder une formation académique en administration, en développement régional ou toute autre formation académique connexe au développement économique;
- Démontrer une très bonne qualité du français écrit et parlé;
- Être autonome avec les principaux logiciels de bureau (Excel, Word, PowerPoint, etc.)

#### PROFIL RECHERCHÉ

- Sens de l'initiative et de l'organisation;
- Facilité à entrer en contact avec les gens, notamment avec des promoteurs;
- Capacité à communiquer des idées et à travailler en équipe, en concertation ou dans d'autres formes de partenariats;
- Animation, mobilisation et aide technique aux démarches de la communauté;
- Leadership;
- Posséder une bonne connaissance de l'économie locale et régionale serait un atout;
- Être apte à se déplacer sur le territoire;

#### CONDITIONS

Rémunération : Selon les normes en vigueur

Durée : un an (possibilité de renouvellement)

Temps plein : 32.50 heures/semaine

Entrée en fonction : Septembre 2008

Ce poste s'adresse autant aux femmes qu'aux hommes

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant 16 h, jeudi le 14 août 2008 par courriel, télécopieur ou par la poste aux coordonnées suivantes :

Municipalité de Portneuf-sur-Mer  
170, rue Principale  
Portneuf-sur-Mer  
(Québec) G0T 1P0  
Télécopieur : 418-238-5319  
Courriel : [muniport@bellnet.ca](mailto:muniport@bellnet.ca)

# **RÉNOVATION CADASTRALE** **CONSULTATION DES PROPRIÉTAIRES**

Dans le cadre de la réforme cadastrale, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune informait dernièrement la Municipalité que la direction de la rénovation cadastrale serait de passage à Portneuf-sur-Mer pour la consultation des propriétaires. Cette consultation aura lieu :

**À la salle communautaire de l'Accueil**

**Située au 456, rue Principale  
Portneuf-sur-Mer**

**Les 19 et 20 août prochain entre 14 h et 20 h**

D'ici là, les propriétaires qui désirent obtenir des renseignements sur la réforme cadastrale peuvent joindre le ministère aux numéros de téléphone suivants : 1-800-733-3720.

## **PROCHAINE ASSEMBLÉE MUNICIPALE :**

**MARDI, 12 AOÛT, 19 H 30 À LA SALLE DU CONSEIL DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL.**

## **HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL :**

**DU LUNDI AU JEUDI DE 8 H 15 À 12 ET DE 13 H À 16 H 30 ET LE VENDREDI DE 8 H 15 À 12 H**

## **REPertoire**

<b>PROBLEMES IMPORTANTS :</b>	<b>238-2795</b>
<b>SECURITE CIVILE :</b>	<b>295-4903</b>
<b>CROIX ROUGE :</b>	<b>1-877-362-2433</b>
<b>BUREAU MUNICIPAL :</b>	238-2642
<b>TELECOPIEUR :</b>	238-5319
<b>GARAGE MUNICIPAL :</b>	238-2622
<b>INSPECTEUR MUNICIPAL :</b>	238-2795
<b>CHALET DES SPORTS :</b>	238-2158
<b>L'ACCUEIL :</b>	238-2994
<b>BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE :</b>	238-5303
<b>SURETE DU QUEBEC :</b>	587-2238
<b>SALLE MUNICIPALE :</b>	238-5402
<b>KIOSQUE TOURISTIQUE :</b>	238-2905

**Feu  
Police  
Ambulance :  
911**

Site Web :

<http://portneuf-sur-mer.ca>

Courriel : [infos@portneuf-sur-mer.ca](mailto:infos@portneuf-sur-mer.ca)